AVOCAT, UN MÉTIER PAS FACILE !



Photo :
http://forums.lenodal.com/viewtopic.php?f=1&t=7407&start=1455&sid=5dabbd06e0e0ca74aea4f7a25e8100f7&view=print

C'est un accident peu banal qui est arrivé à un haut-savoyard et qui n'aurait pas dû se terminer au tribunal si le bon sens avait prévalu.

Jean de La Fontaine n'aurait pas manqué de l'intituler "La vipère et le plaideur". C'eût pu être aussi un excellent jeu de rôle pour avocat en dernière année de formation : "*Un usager de la SNCF se fait mordre par une vipère. Il porte plainte et vous êtes désigné(e) pour défendre les intérêts de la société ferroviaire. Développez (sans rire) vos arguments*".

La mésaventure prêterait effectivement à rire si la vie de cet usager n'avait pas été mise en réel danger. Une juste indemnisation s'imposait donc sans contestations. Mais c'était mal connaître la SNCF qui a pourtant reconnu implicitement sa faute en effectuant, suite à cet accident, les travaux qu'elle aurait dû entreprendre en temps utiles.

Lisez ci-dessous ce petit article paru dans le Canard enchaîné du 3 mai 2016 qui illustre parfaitement comment l'absurde peut confiner au ridicule. Savoureux !